

AMENDEMENT DE XAVIER LACOMBE AU NOM DU GROUPE LE RASSEMBLEMENT

**Rapport 79 – Dispositif d’accompagnement des politiques de maîtrise de l’énergie
et des énergies renouvelables pour la mise en œuvre de la PPE de Corse**

Après l’article 5 de la délibération, **INSERER** un nouvel article, numéroté 6, ainsi rédigé:

« DEDIDE la réalisation d’une étude des gisements d’énergies renouvelables pour disposer d’un état précis du potentiel de la Corse et de son évolution au delà de 2023, dans l’optique d’atteindre l’objectif d’autonomie énergétique en 2050. »

En conséquence, l’article 6 devient l’article 7.